

! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial GRP Super Cleaner
Art-Nr 02.0008.00

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Conditions d'utilisation recommandées
détergent

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur Yachticon A. Nagel GmbH
Hans-Böckler-Ring 33, D-22851 Norderstedt
Téléphone +49 40 511 3780, Fax +49 40 51 74 37
E-Mail yachticon@yachticon.de
Internet www.yachticon.de

Service des renseignements

Téléphone +49 40 511 37 80
Fax +49 40 51 74 37
E-mail (personne compétente):
yachticon@yachticon.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence Giftinformationszentrale Berlin
Téléphone +49 (0)30 192 40

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Skin Sens. 1	H317	
Aquatic Chronic 3	H412	

Consignes en cas de risques pour la santé

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

! Indications complémentaires

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS07

Mot signal

Attention

Consignes en cas de risques pour la santé

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité

Généralités

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

Prévention

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Réaction

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et du savon.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Evacuation

P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

Orange, douce, extrait

2.3. Autres dangers

! Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

! SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

! Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
112-34-5	203-961-6	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	> 1 < 5	Eye Irrit. 2, H319
8028-48-6	232-433-8	Orange, douce, extrait	> 1 < 2,5	Flam. Liq. 3, H226 / Skin Irrit. 2, H315 / Skin Sens. 1B, H317 / Aquatic Chronic 1, H410 / Asp. Tox. 1, H304
9004-82-4		Poly(oxy-1,2-ethanediy), .alpha.-sulfo-omega.-(dodecyloxy)-,sodium salt	> 0,8 < 5	Skin Irrit. 2, H315 / Eye Irrit. 2, H319

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
8028-48-6	Orange, douce, extrait	01-2119493353-35-XXXX

Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII

LIMONENE (CAS 5989-27-5)

moins de 5 % agents de surface anioniques

moins de 5 % agents de surface non ioniques

Methylisothiazolinone

Methylchlorisothiazolinone

DIMETHYLOL GLYCOL

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés.
En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
Enlever les lentilles de contact.

Après ingestion

Assurer un traitement médical.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

! SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.
moyen d'extinction sèche
dioxyde de carbone
eau pulvérisée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire
En cas de décomposition thermique, formation possible de substances toxiques.

Oxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Remarques diverses

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.
Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7
Evacuation: voir paragraphe 13
Protection individuelle: voir paragraphe 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.
Les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques doivent être observées.

Mesures générales de protection

Eviter de toucher avec la peau.
Eviter de toucher avec les yeux.

Mesures d'hygiène

Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).
Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

Classe de 12
stockage (RFA)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	8 heures Court terme	67,5 101,2	10 15	

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

protection respiratoire en cas d'aspiration insuffisante ou d'exposition prolongée

Avec une ventilation adéquate n'est pas nécessaire.

Protection des mains

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type,paisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Nitril, 0,4 mm, 60 min, 480 min. par exemple "Camatril Profi" (KCL GmbH, email: Vertrieb@kcl.de)

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.

Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

Protection des yeux

lunettes de protection

Autres mesures de protection

vêtement de protection léger

Dispositifs techniques appropriés de commande

Veiller à une bonne aération des locaux, avec aspiration éventuelle de l'air au poste de travail.

! SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
semi-liquide	bleu clair	caractéristique

Seuil olfactif

Aucune information disponible.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	9 - 10	20 °C			
point d'ébullition	ca. 100 °C				
Température de fusion / Point de congélation	Aucune information disponible.				
Point d'éclair					non inflammable

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Vitesse d'évaporation	Aucune information disponible.				
Inflammation (à l'état solide)	Aucune information disponible.				
Inflammation (à l'état gazeux)	Aucune information disponible.				
Température d'inflammation	Aucune information disponible.				
Température d'auto-inflammation	Aucune information disponible.				
					Le produit n'est pas autoinflammable.
Limite inférieure d'explosibilité	Aucune information disponible.				
Limite supérieure d'explosibilité	Aucune information disponible.				
Pression de vapeur	Aucune information disponible.				
Densité relative	0,98 g/cm ³	20 °C			
Densité de vapeur	Aucune information disponible.				
Solubilité dans l'eau		20 °C			partiellement soluble
Solubilité dans un autre produit	Aucune information disponible.				
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	Aucune information disponible.				
Température de décomposition	Aucune information disponible.				
Viscosité	Aucune information disponible.				
					viscosité moyenne
Propriétés comburantes	Aucune information disponible.				
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif.				
9.2. Autres informations	voir fiche technique				

! SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.
Produit stable sous conditions de stockage prescrites.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5.

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
Sensibilisation de la peau	sensibilisant			

Remarques générales

Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives au produit

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

D'où la distinction entre "déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé

eau

Remarques générales

L'attribution du numéro du code de déchets est à effectuer selon le Règlement CED en fonction des secteurs d'emploi et processus spécifiques.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

Informations diverses relatives au transport

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.

! SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau 2 selon VwVwS
produit polluant l'eau

Ordonnance relative aux incidents Ne tombe pas sous le Règlement relatif aux incidents.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

SECTION 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les réglementations nationales particulières doivent être mises en oeuvre indépendamment de chaque utilisateur!

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.1

Source des principales informations

Fiche technique du fournisseur.

European Chemicals Agency (ECHA)

Office fédéral de l'environnement Allemagne (catégorie de danger pour l'eau)

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.